

Comité de suivi n°4 du 3ème PPA de Rennes Métropole

Le 13 décembre 2024

Compte-rendu

Diaporama principal, slide n°2 :

M. Le secrétaire général introduit la réunion en indiquant que le 3ème PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) achève sa seconde année de mise en œuvre après son approbation administrative en décembre 2022 (pour rappel, le PPA a été mis en œuvre dès son année de procédures administratives).

Il indique que ce comité est un lieu adapté pour rendre compte des réalisations du PPA, avec notamment un caractère concret des actions menées. Il rappelle que cette matière est produite avec des moyens limités, humains comme financiers, mais constate que des effets positifs sont déjà visibles.

Il passe la parole à M. Yannick Nadesan, 5ème adjoint délégué à la Santé de la Ville de Rennes, pour un complément d'introduction.

M. Nadesan se félicite de pouvoir accueillir ce comité de suivi dans les locaux de Rennes Métropole, révélant sur ce dossier un partenariat constructif et intelligent entre l'État et la collectivité. Il souligne que les nombreux participants témoignent de l'importance du sujet et des liens avec les différents secteurs d'activités.

Il repositionne ce sujet de la qualité de l'air dans le contexte de la COP28 et indique que les difficultés rencontrées par les usagers à la suite des perturbations ponctuelles de la ligne B du métro montrent l'importance de cette infrastructure dans les dispositifs de mobilité et son intérêt en tant que transport alternatif à la voiture.

La parole est donnée à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) pour les présentations (jointes au présent compte rendu).

Diaporama principal, slides « pesticide » :

Pauline Mordelet, service Transition Énergétique et Écologique de Rennes Métropole, introduit ce sujet en le repositionnant dans le PPA et le PAD (Plan Alimentaire Durable). Elle explique que l'objectif final est d'évaluer l'exposition des populations aux molécules pesticides. Une convention d'étude est formalisée sur 5 ans avec Air Breizh.

Elle rappelle que les partenaires de cette étude sont la Région Bretagne, le CEBR (Collectivité Eau du Bassin Rennais), la DREAL, la CRAB (Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne), la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) de Bretagne, l'ARS (Agence Régionale de Santé) et l'EHESP (École des Hautes Études en Santé Publique). Le budget d'étude est composé de 40 k€ annuels de fonctionnement auxquels se sont ajoutés 30 k€ d'investissement dans le matériel en début d'étude.

Olivier Cesbron, ingénieur d'étude à Air Breizh, présente le diaporama et les résultats de la première année complète (2022) de mesures déjà réalisées. Il rappelle que cette étude se compose de 4 axes : la mesure, la connaissance des usages, la spatialisation et la veille ; les moyens affectés à chacun de ces volets évoluant différemment selon l'avancement de l'étude.

Il invite les participants à prendre connaissance du rapport complet de l'étude disponible sur les publications du site d'Air Breizh.

En synthèse, il présente les modalités de mesure, avec notamment une différenciation des substances mesurées qu'elles soient autorisées ou interdites d'usage. Il explique que sur 72 substances recherchées, seules 19 sont détectées, et parmi elles, 5 sont interdites.

Il explique ensuite les différences entre substances détectées et mesurées en concentrations, et donne des indications particulières sur le lindane (interdit) et le prosulfocarbe (herbicide majoritaire).

Il fait état des constats révélant que les molécules pesticides sont retrouvées dans des concentrations très hétérogènes dans l'année avec une saisonnalité marquée en automne, en particulier sur les herbicides, et au printemps.

M. Nadesan et M. Olivier Dehaese, 6ème Vice-Président de Rennes Métropole délégué au climat et à l'énergie, indiquent en conclusion de cette intervention qu'il apparaît que la saisonnalité des concentrations doit nous interroger sur la saisonnalité des actions ciblées à mener.

M. Le secrétaire général approuve cette intervention et invite la chambre d'agriculture à réfléchir en ce sens sur l'adaptation des pratiques culturales.

M. Dehaese souligne que ces mesures montrent un faible écart entre Mordelles et le Thabor, ce qui démontre une forte volatilité des produits phytosanitaires, ce qui souligne l'importance à travailler sur les modes d'application des produits.

M. Nadesan rappelle que cela s'inscrit dans l'objectif de sortie des produits phytosanitaires porté par la Ville de Rennes et Rennes Métropole. Il évoque aussi les apports extérieurs au territoire.

À une question posée, il est indiqué que cette étude ne porte pas sur les effets sur la santé et que des données nationales sont en attente sur ce sujet. L'ARS précise qu'il est difficile de faire le lien entre des données de santé actuelles et les expositions qui ont eu lieu il y a plusieurs années, car on ne dispose pas des données de vent de ces années là.

M. Nadesan évoque un lien potentiel avec le CLS (Contrat Local de Santé) en cours de construction.

Diaporama Modélisation :

La DREAL introduit le sujet en indiquant que cet exercice de modélisation est inscrit comme action du PPA, et qu'il permet de donner une vision prospective à 2030 de la qualité de l'air sur Rennes dans un contexte d'évolution du droit européen.

Air Breizh présente les modélisations réalisées en insistant sur le fait qu'elles représentent des concentrations, et que les relations directes entre inventaires des émissions et résultats des modélisations sont impossibles.

Il est également rappelé que cet exercice qui vise à comparer la référence 2018 à un scénario fil de l'eau 2030 n'est qu'une étape, et que le même exercice sera réalisé en 2024 pour évaluer les gains additionnels des actions du PPA.

De plus, en raison du COVID, l'année 2020 ne peut servir de référence pour modéliser la pollution et la comparer à d'autres années. Aussi, une prochaine actualisation de la modélisation de référence interviendra en 2025 sur la base de la pollution 2022. L'évolution 2018-2022 permettra de vérifier si la tendance se dirige vers le scénario prospectif 2030, ou si celui-ci est à réviser.

Enfin, Air Breizh rappelle que malgré tous les efforts locaux pour réduire la pollution, il n'est pas possible de descendre en dessous de la pollution importée des territoires voisins sur lesquels Rennes Métropole ne peut agir. Ces niveaux de fonds sont à mettre en regard des recommandations de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) pour évaluer la marge de manœuvre locale et ainsi permettre d'atteindre des niveaux non impactant pour la santé.

En synthèse, la présentation des cartes révèle que le scénario fil de l'eau 2030 permet de respecter le projet de directive européenne en cours de révision, avec une faible marge de manœuvre que les actions PPA, non intégrées à ce jour, permettront de renforcer.

Ces modélisations révèlent que les progrès sur les émissions de NO₂ visent à se rapprocher des recommandations de l'OMS, avec une majorité de la population en dessous du seuil OMS. Cependant, des dépassements sont identifiés à proximité des axes à fort trafic de la métropole et en cœur de Rennes.

Les résultats, en particules fines PM_{2,5}, affichent un bon respect de la réglementation 2030. Cependant, un écart est encore visible avec les recommandations OMS, ce qui positionne ce polluant comme le principal polluant à enjeu du PPA dans la mesure où aucun résident de Rennes Métropole n'est positionné sous le seuil OMS en 2030.

M. Le président du Conseil de développement de la Métropole de Rennes intervient pour demander si le scénario 2030 prévoit déjà le scénario ZFE (Zone à Faibles Émissions).

Air Breizh répond que le scénario ZFE n'est pas dans le scénario fil de l'eau 2030 dans la mesure où les spécificités de la ZFE rennaise ne sont pas encore validées. Air Breizh est toutefois mandaté pour modéliser les effets de la ZFE. Olivier Dehaese précise que les données pourront être intégrées une fois les modalités de mise en œuvre validées.

La représentante de l'AUTIV (Association des Usagers des Transports en Ille-et-Vilaine) demande si le projet REM (Réseau Express Métropolitain) est pris en compte en 2030.

M. Dehaese répond que ces hypothèses n'étaient pas dans le PDU (Plan de Déplacement Urbain) et qu'elles ne sont pas prises en compte dans la mesure où le projet n'est pas encore bien défini.

La représentante de la Mairie de Saint-Grégoire demande si le modèle 2030 intègre l'évolution de la population du PLH (Plan Local de l'Habitat) et la quote-part de renouvellement urbain.

Air Breizh répond qu'il s'agit des chiffres INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques)/PLH, confirmés par l'AUDIAR et répartis spécifiquement par commune, selon des données fournies par Rennes Métropole. Les ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) en projet sont incluses, mais pas les projets individuels spécifiques.

Diaporama principal, slides « suivi actions » :

La DREAL reprend la présentation en faisant état de l'avancement des actions menées en 2023, avec un indicateur global d'avancement du PPA à 40 %, conformément à ce qui est attendu. Il est néanmoins précisé que certaines actions ont été retardées pour permettre la réalisation d'actions prioritaires sur le chauffage au bois qui ont été anticipées.

La DREAL récapitule les actions menées par la DREAL et Rennes Métropole et celles portées par les partenaires du plan.

Le programme d'actions 2024 est exposé, en précisant que l'exercice ZFE est sous pilotage direct de Rennes Métropole.

Diaporama agriculture :

La CRAB présente ses réalisations et perspectives 2023-2024 dans le cadre du PPA, mais basées sur le programme Life ABAA (Ammonia Brittany Air Ambient) co-porté par la CRAB et Air Breizh depuis 2 ans.

La CRAB explique que son action vise à sensibiliser les agriculteurs locaux à la nécessité de réfléchir aux impacts des activités agricoles sur la qualité de l'air, mais aussi sur les pertes de rendements de la fertilisation causées par la volatilisation de l'ammoniac.

Le programme ABAA a été engagé sur le territoire pilote de Brest Métropole et visait à instaurer un partenariat gagnant/gagnant sur l'environnement et l'économie agricole via l'utilisation d'une application smartphone AgrivizioN'air permettant d'optimiser les épandages en fonction des conditions terrains.

Ce programme intègre également un accompagnement et une sensibilisation des agriculteurs du secteur via des rencontres et démonstrations de bonnes pratiques.

Ce programme européen vise à se déployer sur d'autres territoires. Celui de Rennes Métropole est évoqué.

L'implication de la CRAB sur le secteur de Rennes Métropole dans le cadre du 3ème PPA se renforcera encore en 2024 avec la formation de conseillers agricoles et la démonstration de matériels.

Diaporama chauffage au bois :

Florine BOUTON, service Transition Énergétique et Écologique de Rennes Métropole, présente l'étude en cours pilotée par la métropole sur le chauffage au bois. Celle-ci est réalisée par le groupement INDIGGO- AILE et vise à évaluer l'impact du chauffage au bois sur la qualité de l'air dans l'optique d'établir un plan d'actions pertinent pour limiter cet impact. En parallèle, une campagne de mesures est effectuée par Air Breizh pour disposer de résultats terrains qui permettront de conforter les connaissances sur le sujet.

Ce travail pluriannuel se mène en parallèle d'une autre action, commandée par la DREAL : le Bûche Tour, présenté par Jacques Le Letty de la MCE (Maison de la Consommation et de l'Environnement). Cet événement inter-associatif fait suite à une étude réalisée par la DREAL qui a cartographié les zones d'enjeu du chauffage au bois sur la Métropole.

La MCE explique que les grands leviers de sensibilisation du Bûche Tour se trouvent dans la communication et la présence sur le terrain d'animateurs pour échanger avec les citoyens.

Il fait état des partenariats associatifs organisés pour monter l'événement, et du succès des interventions déjà menées sur les marchés des villes cibles.

Il explique que le Bûche Tour se poursuivra en 2024 avec l'organisation de démonstrations chez les professionnels du chauffage.

Cette action a vocation à perdurer, le temps de sensibiliser les habitants de chaque zone à enjeu identifiée dans le travail préalable.

Un représentant du CODEV (Conseil de développement de la métropole de Rennes) interroge sur la réglementation à venir pour les poêles à bois.

M. Le secrétaire général indique qu'aujourd'hui le chauffage au bois est encouragé et qu'il ne faut pas brouiller ce message.

Conclusion :

M. Le secrétaire général remercie les participants et tous les contributeurs aux actions du PPA.

M. Dehaese ajoute que le PPA sera dans sa 3ème année de mise en œuvre, et qu'il est encore nécessaire que la qualité de l'air s'améliore pour tendre vers les valeurs cibles de l'OMS, tout en sécurisant le territoire vis à vis d'un risque contentieux. Il remercie les partenaires pour leur implication.

Une page internet dédiée au suivi du PPA est donnée aux participants :

<https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/le-ppa-2022-2027-de-rennes-metropole-a5345.html>